

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

ACTIVITÉS MJC 2024-2025

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../.....

Sexe : M F

Coordonnées de l'adhérent ou du responsable légal

Nom et prénom du responsable légal.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. portable :

Courriel :@.....

Les inscriptions doivent être validées par le secrétariat afin de réserver les créneaux horaires.

ATTENTION : certaines activités proposent un nombre de places limité !

TABLEAU RÉSERVÉ AU SECRÉTARIAT

ACTIVITÉ(S)	JOURS	HORAIRES	TARIFS
			€
			€
			€
			€
		Total activité(s)	€
		Adhésion MJC :	€
		Total à payer :	

Règlement par :

chèque(s) Nb de chèques : ... Espèces Carte bleue

Virement : **FR76 1810 6000 2828 0050 0705 028**



CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION (2024-2025)

1/ Conditions de paiement :

Activités hebdomadaires

Les activités hebdomadaires se déroulent suivant le calendrier scolaire, sauf mention contraire elles reprennent à partir du 9 septembre 2024 et jusqu'au 30 Juin 2025 pour 32 séances sur la saison. Les cotisations sont payables à la saison. Le règlement peut être échelonné, tous les chèques sont remis le jour de l'inscription, établis à l'ordre de MJC TANINGES.

Inscriptions en cours d'année

En fonction des places disponibles et après avis de l'animateur de l'activité, les inscriptions sont possibles en cours d'année, le tarif sera alors calculé au prorata des cours pris. La carte d'adhésion à la MJC est obligatoire pour pratiquer une activité, son montant est de 10€ moins de 16ans, 18€ adulte et 30€ famille Elle est valable sur la saison en cours.

2/ Conditions de remboursement :

Seules les demandes de remboursement pour **raison médicale** entraînant l'arrêt de la pratique de l'activité concernée, et les **mutations professionnelles** hors région sont prises en compte. Elles doivent être présentées par écrit, accompagnées selon les cas d'un certificat médical ou d'une attestation de l'employeur. L'adhésion à la MJC ne peut être remboursée.

La MJC se réserve le droit d'annuler une activité pour les motifs suivants :

- Effectifs insuffisants>Le remboursement des séances non effectuées est alors automatique
- Mauvaises conditions météorologiques ou absence de l'intervenant>La séance est rattrapée.

La MJC se réserve le droit d'annuler l'adhésion de toute personne allant à l'encontre du bon fonctionnement d'une activité ou en cas de non-respect du règlement intérieur.

3/ Autorisation de sortie :

- Mon enfant est autorisé à rentrer seul à la fin des cours : OUI NON
- Mon enfant est autorisé à rentrer avec une tierce personne OUI* NON

* Si OUI, merci de mentionner les personnes autorisées à récupérer votre enfant à la fin des cours :

Nom, prénom, lien de parenté, N° de téléphone :

En cas d'absence, merci de prévenir l'animateur s'il vous a communiqué ses coordonnées, ou le cas échéant le secrétariat.

Droit à l'image : j'autorise je n'autorise pas

La MJC de Taninges à me photographier ou filmer mon(mes) enfant(s) inscrit(s) à la MJC, seul(€s) ou avec d'autres, dans le cadre des activités pratiquées, et à publier éventuellement ces documents : plaquettes, programmes, Facebook et tous supports de communication.

Dans le cadre de la RGPD vos données personnelles resteront strictement confidentielles, elles ne sont ni échangées, ni vendues, ni communiquées à un tiers

TANINGES, le

Signature obligatoire (précédée de la mention lu et approuvé)

.....